



CAR | Comité scientifique



B/4

**Boeuf des prairies  
gaumaises :  
Conception collective  
d'un projet  
d'agriculture territoriale  
durable**

**LEADER+**



**DRAFT**

# Réseau Réseau Leader+ en Wallonie Leader+ en Wallonie

Projet co-financé par l'Union européenne (FEOGA)

et la Région wallonne



# Leader+ en Wallonie

## **Conception collective d'un projet d'agriculture territoriale durable**

### **L'exemple du « bœuf des prairies de Gaume »**

DOCUMENT DE TRAVAIL - DRAFT

**Auteurs : GAL Cuestas & Unité SEED de l'ULg  
Cellule d'Animation du Réseau wallon Leader+**

Mai 2008

**Réalisé dans le cadre de la capitalisation des bonnes pratiques  
du Réseau Leader+ Wallonie**

# 1 Introduction

Dans le cadre de l'identification et de la diffusion des bonnes pratiques menées par les acteurs Leader +, un comité scientifique a été chargé sous l'impulsion de la Cellule d'Animation du Réseau (CAR) de :

- l'élaboration d'outils méthodologiques à destination des GAL et des acteurs du développement local;
- renforcer les compétences des acteurs Leader+ ;
- la formulation de recommandations et d'apports concrets à la politique de Développement Rural en Wallonie et en Europe ;
- l'alimentation du contenu des outils de communication et d'animation produits par la CAR.

Partant de l'hypothèse que :

- Des politiques environnementales sont de moins en moins des politiques de « mise sous cloche », mais plutôt des politiques de régulation/conservation prenant en compte les activités agricoles, forestières et touristiques ;
- Des formes nouvelles de coopération entre les gestionnaires de sites naturels et les autres activités sont ainsi appelées à se développer. Des relations innovantes entre agronomie, environnement et développement local sont à construire et les enjeux environnementaux à reformuler pour être appréhendables par le monde agricole ;
- Les logiques des acteurs sont ainsi amenées à se modifier, y compris celles des consommateurs, que ce soit d'espace ou de produits agricoles, qui pourraient progressivement s'impliquer ;
- La relation entre agriculture et territoire peut ainsi progressivement se modifier.

Il importait, dans le cadre de la capitalisation Leader+, de s'intéresser à des projets menés par des GAL et traitant de ces questions.

Un projet de ce type, « le bœuf des prairies gaumaises » a été développé à l'initiative du GAL Cuestas : conscient des spécificités/atouts de son territoire (nombreuses prairies en zones Natura 2000 par exemple) et des attentes des producteurs et consommateurs, le GAL Cuestas a souhaité mettre en œuvre un **projet innovant de développement d'une filière de production de viande bovine intégrée, équitable et territorialisée** :

- valorisant durablement (respect des cycles naturels, fauche tardive) les surfaces agricoles reconnues pour leur haute valeur écologique
- et issue d'animaux aptes à valoriser des fourrages grossiers ainsi qu'à produire une viande répondant aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui (goût, image, équité, etc.).

Dans le respect des spécificités Leader, le GAL entendait mener à bien ce travail en partenariat/concertation avec les différents acteurs impliqués/parties prenantes des différents axes/dimensions/caractéristiques (environnement, agriculture et économie, vie locale/identité, etc. à prendre en compte).

Le projet a pour objectifs le développement :

- d'une filière locale par la valorisation d'une production agricole nouvelle : le bœuf ;
- d'un mode élevage extensif s'appuyant sur la protection de l'environnement et particulièrement les zones classées Natura 2000 ;
- d'un projet équitable qui veut éviter les exclusions liées aux différents modes d'accès au foncier ;
- d'un projet de développement local d'une filière impliquant tous les acteurs : producteurs, transformateurs et consommateurs
- d'un nouveau produit porte-parole du territoire de la Gaume.

Il était important, aujourd'hui, de dresser un premier bilan de cette expérience et de « capitaliser » cette dernière au bénéfice des autres acteurs du réseau.

Ce document que vous avez dans les mains, **et qui reflète l'état d'analyse du projet à la date de sa rédaction**, tente de rendre accessible à tous une expérience originale, une expérience volontariste, où ont été faits des choix d'un mode de développement rural et agricole. C'est une expérience qui associe (car elle continue ...) de concilier une gestion environnementale d'espaces protégés au titre de la biodiversité et une agriculture viable, économiquement et socialement. C'est aussi une expérience qui associe des consommateurs et finalement avant tout des citoyens. Elle débouche sur des propositions pratiques, réalisables. Elle n'a été possible que par une collaboration entre des partenaires multiples, qu'on oppose souvent, et qui ont pris le risque de collaborer. Elle a été possible aussi par un travail méthodique de mise en commun des compétences, des objectifs et par une évolution de chacun.

Ce texte veut surtout indiquer à d'autres, qui seraient tentés par des expériences similaires, le comment faire, les écueils, les difficultés, les moyens d'action, ... Le tout n'étant pas un modèle mais une expérience dont on peut tirer des leçons.

Le développement est affaire de tous. Le projet analysé ici est une action collective où chaque partenaire a joué son rôle, non sans difficulté, non sans tensions, mais où chacun a pu comprendre que chacun avait besoin de tous. Chacun a sa part dans le travail qui a été accompli, mais rien n'aurait été possible sans les efforts déployés par les éleveurs, par les consommateurs, par les naturalistes, professionnels, fonctionnaires, bénévoles qui ont participé à l'action et par tous ceux qui, scientifiques, agents de développement, ont participé à la mise en place de la dynamique locale.

Le développement n'est-il pas affaire de volonté, de choix, de pari sur un changement qui nous intéresse ?

## 2 Du contexte à l'idée

Le développement rural suppose de nouvelles articulations entre agriculture, environnement et développement local. L'agriculture, soumise aux exigences de l'industrie et de la distribution, est conduite pour fournir des produits standardisés, selon des méthodes intensives, pas toujours soucieuses du milieu naturel et dont les retombées économiques locales sont limitées.

La conservation de la nature et de l'environnement est désormais reconnue comme une des vocations du territoire rural . Elle doit trouver les moyens d'entretien des espaces naturels et des paysages et, pour cela, trouver à négocier avec les agriculteurs les conditions d'une exploitation plus extensive des surfaces protégées.

Maintenir des emplois et redévelopper une économie locale est une préoccupation pour les communes. Disposer d'une alimentation de qualité est également une préoccupation de plus en plus forte des consommateurs. Assurer un revenu décent aux agriculteurs est enfin une préoccupation que la société doit avoir.

Comment concilier ces différentes préoccupations ? Comment les articuler dans un projet concret? C'est dans le cadre du projet Leader **GAL Cuestas** qu'une tentative en ce sens a été menée, que nous proposons ici de relater pour en tirer quelques enseignements.

L'idée de départ est que la Vallée de la Semois, dans sa partie gaumaise, comporte un grand nombre de surfaces agricoles, essentiellement des prairies, qui sont en voie d'être protégées dans le cadre de Natura 2000. C'est une *contrainte* qui s'annonce pour les agriculteurs de cette vallée, mais cela peut aussi devenir une *opportunité*. Ce le sera, si on peut développer un produit original, lié au territoire et à des usages plus extensifs de ces prairies. Il fallait pour cela se mettre dans une démarche de construction d'une filière, de définition d'un produit, mais aussi de méthodes de production pour les agriculteurs.

Une telle démarche ne pouvait être conduite par un seul acteur, car elle suppose des compétences diversifiées, de l'agronomie à l'écologie en passant par l'économie; elle suppose aussi une coopération entre producteurs agricoles, consommateurs, naturalistes et développeurs locaux. C'est une démarche **d'innovation à la fois technique et sociale**.

### Agriculture durable

A l'échelle locale une agriculture durable peut se définir par le fait qu'elle :  
préserve les ressources naturelles, le sol, l'eau, les espaces naturels sans exporter de déchets ou d'effluents vers l'extérieur;  
assure à ses producteurs un revenu économique satisfaisant et fournit des possibilités d'activités économiques à d'autres acteurs;  
assure des fonctions sociales dans l'espace local, par exemple en maximisant le nombre d'emplois, en entretenant des espaces collectifs...

Mais ces différentes exigences ne peuvent être simplement additionnées. Elles doivent être reliées dans un ensemble capable de tenir dans le temps. C'est pourquoi on doit penser en même temps un territoire et une filière.

L'idée du "bœuf des prairies gaumaises" s'articule autour de trois caractéristiques:

- Un produit spécifique c'est-à-dire différent de la viande conventionnelle, qui s'en distingue par le goût et qui est donc identifiable par le consommateur.
- Un produit spécifique parce que lié à des méthodes d'élevage particulièrement favorables à l'environnement. La disponibilité de prairies Natura 2000 devait permettre de lier ce produit à un territoire, à un paysage et lui donner une identité forte.
- Une attention au principe d'équité en ouvrant au maximum cette filière à tous les producteurs locaux.

Cette idée de départ était plausible et elle pouvait s'appuyer sur différentes expériences que les promoteurs du projet ont explorées : la production de bœuf par une coopérative de producteurs / consommateurs, des projets locaux associant en France des agriculteurs et des naturalistes dans une vallée d'Anjou, et plus généralement tous les projets d'agriculture de qualité liée à un territoire.

### Un produit spécifique

Un produit de qualité spécifique est un produit qui se différencie de la production courante par des qualités différentes. Les méthodes de production doivent garantir que ces qualités existent mais le consommateur doit aussi pouvoir reconnaître cette différence, notamment dans le goût du produit final. Le lien au territoire peut être établi par le fait que ces qualités découlent des ressources utilisées (le sol), ou des méthodes de production (une alimentation particulière), ou encore des avantages collectifs qui ressortent de ces méthodes de production (maintien d'une agriculture familiale, entretien du paysage). Chacune de ces dimensions de la qualité doit être reconnue par les acteurs et garantie par les formes d'organisation qui la soutiennent.



Les objectifs à la base du projet ont été définis dans le cadre d'un contrat de collaboration entre les partenaires le 13 septembre 2005 :

- *« Le produit sera porte-parole du territoire : il en signifiera l'originalité et sera représentatif de sa spécificité.*
- *L'élevage sur les pâturages de la Semois sera conçu de manière à protéger les qualités écologiques de ces espaces (notamment les zones Natura 2000).*
- *Le projet visera l'équité en favorisant l'accès de tous les agriculteurs et en évitant les exclusions liées au foncier.*
- *Le développement local d'une filière impliquant tous les acteurs privilégiera la mise en valeur des ressources naturelles et humaines du territoire. »*

### 3 Une action collective

Le projet s'élabore en mobilisant et en mettant en commun des ressources. La première phase du projet consiste donc à créer un réseau d'acteurs intéressés qui viennent chacun avec leurs préoccupations, leurs priorités mais aussi avec leurs ressources diverses.

**L'unité de recherche SEED** (Université de Liège à Arlon) dispose d'une bonne connaissance de l'organisation des filières de viande bovine en Belgique et à l'étranger et elle développe une compétence en matière d'organisation des filières de qualité. Elle a l'habitude de travailler avec le **Centre de Recherches Agronomiques de la Région wallonne**, un centre de recherches qui connaît bien les aspects agronomiques de la production dans la Province de Luxembourg, ses contraintes et ses opportunités. Ces deux compétences associées donnent une assise scientifique et technique au projet.

Le **GAL Cuestas** est un projet Leader +, solidement ancré dans le territoire de Gaume (trois communes y participent) et il regroupe différents projets dans le domaine agricole et des produits locaux, de la conservation de la nature, dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales, mais aussi dans le domaine du développement rural notamment avec le Centre de Développement Rural. Le CDR organise depuis longtemps un marché fermier ainsi que des activités de formation. Il développe aussi des activités d'éducation des consommateurs. Le GAL associe aussi des acteurs sociaux et culturels qui donnent un contenu à l'idée d'un territoire spécifique.

Le projet dispose ainsi d'un réseau social diversifié dont chacune des composantes peut porter une dimension du projet.

Mais il fallait aussi élaborer et faire fonctionner cette action collective en mobilisant de manière cohérente toutes ces ressources. Trois "groupes de travail" vont être mis en place pour développer chacune des dimensions ou axes du projet (10 participants pour le groupe des consommateurs, 5 participants pour le groupe des éleveurs et 6 participants pour le groupe des naturalistes).

#### 3.1 Axe 1 : Définir la demande des consommateurs

Un produit agricole doit trouver des mangeurs. Or les consommateurs, même en région rurale, ont été habitués à un type de viande typique de la production belge (le Blanc Bleu Belge, viande maigre et tendre). L'idée d'une production de 'bœuf' fait nouveauté. Elle ne sera pas d'emblée adoptée par les consommateurs, qu'il faudra approcher et tester.

D'autres questions méritaient d'être traitées:

- Les contributions à la protection de l'environnement font-elles sens pour ces consommateurs ?
- Le territoire de la Semois, les prairies gaumaises sont-elles porteuses d'une identité locale ?

Un premier groupe de travail a été organisé pour explorer ces questions et surtout pour construire la demande des consommateurs. Des dégustations destinées autant à comprendre les goûts des consommateurs que de faire apprécier des différences de goût et donc de faire connaître ce nouveau "produit" ont été organisées.

### 3.2 Axe 2 : Définir les objectifs environnementaux

Les représentants des naturalistes, préoccupés principalement par les zones Natura 2000, ont des exigences d'une agriculture extensive; ils ont l'habitude de travailler avec quelques agriculteurs pour l'entretien (par le pâturage) de réserves naturelles de la région. Mais quelles sont leurs attentes par rapport à ces zones Natura 2000 qui restent des zones agricoles ? Quelles normes peuvent rendre compatibles pâturage et conservation ? Il faudra de ces attentes déduire un cahier des charges pour la production...

C'est l'équipe du **GAL Cuestas** qui s'est chargée de cet objectif. En effet, un des chantiers du projet Cuestas consistait à soutenir la gestion des sites de haut intérêt biologique et les naturalistes impliqués étaient bien placés pour formuler les exigences environnementales et pour les traduire dans un cahier des charges de la production de bœuf.

Des connexions fortes ont cependant existé entre ces deux axes de travail. D'une part, les consommateurs se sont préoccupés de questions environnementales, notamment parce que plusieurs des consommateurs avaient aussi des activités de conservation de la nature. D'autre part, les préoccupations environnementales ont conduit à intégrer dans la discussion des naturalistes professionnels liés à la Direction de la Nature (responsable de réserves naturelles) ou au programme Natura 2000.

### 3.3 Axe 3 : Organiser la filière

Une filière c'est un ensemble de producteurs qui s'engagent à coopérer, à respecter des normes mais ils doivent aussi pouvoir vivre de leur production et s'assurer des revenus. Il faut donc pouvoir trouver des débouchés à cette production et créer des relais vers les consommateurs via des intermédiaires techniques et économiques. Sans cette dimension économique et sans une capacité d'organisation, le produit "**bœuf des prairies gaumaises**" n'a aucune chance de dépasser le stade du prototype.

Un groupe de travail "éleveurs" a été mis sur pied pour discuter des conditions de production du bœuf dans lesquelles des éleveurs pouvaient s'engager et définir les conditions économiques à remplir pour assurer une viabilité des exploitations qui s'y engageraient.

Les consommateurs ont aussi manifesté de l'intérêt pour la filière et en particulier pour la dimension sociale. Les consommateurs se sont notamment montrés sensibles aux préoccupations des éleveurs vis à vis d'approches trop administratives ou procédurières. C'est sans doute une attitude "sociologiquement" explicable par le fait d'essayer de se faire "accepter" par le monde un peu fermé des agriculteurs, en relayant ce qui semble leur peser.

### 3.4 Axe 4 : Coordonner l'ensemble dans une méthodologie de travail.

Les acteurs préoccupés par les trois axes qui précèdent ont dû, en plus se coordonner, discuter de leurs préoccupations, trouver des accords et cela suppose une méthodologie de travail. De plus, contraintes environnementales, secteur agricole, consommation et développement rural dépendent d'administrations différentes qu'il faut associer et intéresser au projet. Un travail important d'articulation a donc été nécessaire tout au long du projet.

La coordination générale est indispensable pour mettre en correspondance les attentes des uns et des autres. Cette dernière a été initiée par les équipes scientifiques (SEED-ULg en collaboration avec le CRA-W). Ensuite, Cuestas a progressivement pris le relais.

Ces différents groupes de travail devaient à la fois travailler séparément pour définir leurs propres attentes et formuler leurs propositions et interagir, travailler ensemble, pour rendre compatibles ces exigences dans un projet cohérent et satisfaisant. Cela a conduit à des reformulations du projet et à des arbitrages entre exigences des uns et des autres.

Ces moments d'interaction entre les groupes de travail, de mise en commun, sont cruciaux pour la réussite du projet. Ils supposent une flexibilité de la part de chacun et une capacité de tous à écouter et apprendre les uns des autres.

Le résultat final est différent des exigences de départ et le projet final est significativement différent de l'idée de départ. L'innovation qui en résulte n'est pas prévisible au début du projet, elle se fait progressivement et se construit dans la discussion et la recherche collective.

## 4 Une idée simple, un produit complexe

Au départ nous avons une **idée simple**, le concept d'un produit qui prétend prendre en compte économie, environnement et développement local. Si nous résumons cette idée simple, il s'agissait de définir un produit original :

- du **bœuf**, c'est-à-dire un mâle castré de plus de deux ans alors que le bœuf vendu sur le marché est du taurillon jeune ou de la génisse ;
- pouvant être distingué par le consommateur à partir d'un **goût** différent, principalement lié à une alimentation différente et à un âge plus avancé au moment de l'abattage ;
- cette **alimentation** différente est elle-même liée au fait que le bœuf serait nourri par un pâturage sur des zones protégées (et non plus par des concentrés) ou par du foin produit par des fauches tardives sur ces mêmes zones Natura 2000 ;
- pour les éleveurs ce serait un produit original, **valorisant bien les pâtures** Natura 2000. L'élevage en quantité limitée est possible vu que le bœuf est calme et peut s'intégrer au troupeau d'élevage classique;
- la valorisation est espérée essentiellement sur un marché local dont il existe des modèles (bétail d'entretien des réserves naturelles vendu sur le mode de vente directe, mais encore peu répandu en Gaume).

Cette définition de départ peut apparaître simple. C'est un "concept" général qui semble bien articuler des exigences économiques et environnementales pour favoriser une bonne mise en valeur de ressources locales. Mais cette simplicité n'est qu'apparente. Dès que chacun des groupes de travail a tenté de préciser, pour ce qui le concerne, ses propres attentes, il a fallu faire des choix techniques plus précis, définir des normes claires, et c'est alors que la **complexité du projet** apparaît.

Face à la complexité, il est tentant pour chaque acteur de se replier sur ses propres exigences et d'attendre que les autres s'alignent sur celles-ci. Mais cette démarche, si chacun l'adopte, débouche forcément sur des conflits et des incompatibilités qui font échouer le projet. Une autre manière de traiter la complexité est d'explorer les différentes possibilités qui existent pour chacun, de prendre connaissance des attentes des autres acteurs, et de chercher des reformulations des exigences de chacun dans la recherche d'une formulation satisfaisante pour tous.

### Comment agir dans la complexité ?

La complexité d'un tel projet tient bien sûr au fait que le projet doit intégrer des préoccupations différentes : économiques, sociales, environnementales, locales... Mais elle tient avant tout au fait que chaque préoccupation dans un domaine conduit à des choix qui ont des conséquences parfois imprévisibles dans un autre domaine. Aucun acteur ne connaît vraiment quelles sont les conséquences de son choix pour les autres acteurs. C'est donc seulement par la mise en commun qu'on peut acquérir cette connaissance. Il faut donc faire des aller et retour et procéder à des reformulations du projet et des attentes de chacun. La confrontation des points de vue paraît s'imposer et solutionner de façon satisfaisante l'approche mais présente un risque majeur qui est le fait qu'aucun des partenaires ne devienne ou reste un porteur dynamique qui s'approprie pleinement les diverses attentes.

## 5 Les reformulations

La première reformulation du projet, comme on va le voir, résulte d'un effort de prise en compte simultanée des exigences différentes. Cette prise en compte suppose une certaine démarche d'exploration des possibles par l'interaction entre les acteurs.

### 5.1 L'environnement: des zones Natura 2000 aux prairies de la Semois

L'idée de départ était bien de viser la valorisation des zones Natura 2000. Cette exigence de départ a été reformulée et élargie à l'ensemble du territoire. Résumons les étapes de cette reformulation.

#### 5.1.1 Première formulation : les prairies en Natura 2000

Lors de la construction du projet, c'est la notion de Natura 2000 qui a été mise en avant : « *une part très importante de la zone est désignée comme zone Natura 2000. La zone Cuestas comprend 55% des prairies en Natura 2000 et 68% en zone SEP (surface écologique de protection)*<sup>1</sup>. Le lien entre l'environnement et le bœuf était alors plus basé sur le pâturage extensif et sur le fait que le bœuf pouvait aller pâturer des espaces marginaux (parcelles ne pouvant être pâturées par le bétail plus intensif) telles que peuvent être les parcelles classées Natura 2000 le long de la Semois. Dans cette optique, les prescriptions environnementales n'étaient pas nécessaires puisque le

<sup>1</sup> La superficie écologique principale reprend le réseau écologique de base plus large que les périmètres initiaux Natura 2000 (les zones Natura 2000 couvrent les espèces et habitats d'intérêt communautaire, tandis que la SEP englobe des sites intéressants au niveau régional).

bœuf allait « naturellement » être élevé dans des pâtures Natura 2000. L'environnement était alors utilisé pour valoriser les pratiques des éleveurs sans aucun changement. Le travail des naturalistes a été à ce moment la recherche d'un emblème du projet sous forme d'une plante ou d'un animal. Cependant, un emblème à la fois connu par le public, pouvant bénéficier directement des pratiques d'élevage extensives et propre à la Gaume, n'a pas été trouvé.

### **5.1.2 Deuxième formulation : les prairies de la Semois ....**

Cette première conception des choses ne s'est pas révélée valide pour deux raisons :

- Le premier problème a été que, du côté des éleveurs, le bœuf, au même titre que les autres bovins, doit bénéficier du meilleur pâturage, ceci pour permettre un bon engraissement, principalement en fin de vie. Il n'était donc pas question pour eux de placer ces animaux uniquement dans des prairies « marginales ».
- Le deuxième problème a été le rapport à l'équité, en effet tous les agriculteurs n'ont pas le même accès à Natura 2000. Comme on l'a vu, certains agriculteurs n'ont pas de parcelles classées N2000. Cette préoccupation sociale rejoint les préoccupations écologiques des naturalistes pour qui certaines prairies hors Natura 2000 présentent aussi un intérêt biologique. La Gaume est en effet une région très riche et potentiellement un grand nombre de prairies peuvent retrouver une richesse écologique grâce à des pratiques extensives. L'environnement n'est donc pas présent qu'en Natura 2000 et il convient de le protéger dans l'ensemble du territoire.

L'hypothèse du lien direct entre le bœuf et l'environnement, qui dépendait de la conduite extensive dans les prairies Natura 2000, n'était donc pas valide au niveau pratique à la fois des conduites d'élevage et de la réalité des fermes.

Dans le cahier de charges, il a donc fallu établir des prescriptions qui soient applicables à tous les exploitants à partir de ces différentes informations. Le cahier de charges s'est donc inspiré alors du programme des mesures agri-environnementales dont l'objectif, poursuivi depuis de nombreuses années, est la protection de l'environnement. Pratiquement, plutôt que de fixer des objectifs normés à l'agriculteur, il a été proposé une concertation entre l'agriculteur et un conseiller agri-environnemental pour fixer des objectifs environnementaux en fonction de la ferme et surtout localiser les parcelles qui bénéficieront des fauches tardives (après le 15 juin).

Cette solution est appréciée par les agriculteurs qui pour la plupart sont déjà en relation avec ce conseiller.

### **5.1.3 Troisième formulation : des élevages intégrant bœuf et prairies dans une gestion**

Pour les naturalistes (dont certains sont issus du groupe consommateur), cela posait le problème de ne pas avoir de normes chiffrées donnant un objectif à l'agriculteur. Notamment ils auraient souhaité avoir des normes au niveau des pâtures de printemps en terme de charge à l'hectare de 0,6 UGB / an. Cette charge à l'hectare correspond à l'idéal d'une réserve naturelle et correspond à une pâture extensive dans laquelle une amélioration de la biodiversité peut être observée. Par contre, elle est incompatible avec l'image d'une production « rentable » de viande des éleveurs (c'est-à-dire sur des parcelles avec de la « bonne » herbe et dans des conditions de charge à l'hectare moyennes). Les agriculteurs à ce moment ont trouvé les naturalistes trop exigeants. Cela posait aussi d'autres problèmes pratiques car ces prescriptions, si elles s'adressent au bœuf, soit obligeaient à séparer le bœuf du reste du troupeau soit s'appliquaient à l'ensemble du troupeau ce qui posait le problème de la surface disponible. Or la facilité de gestion du troupeau

est un des arguments qui a mené au choix du bœuf. Séparer bœuf et génisse était difficile pour les éleveurs.

Pour le consommateur, cela a posé la question du lien entre territoire et bœuf. Au départ du projet en effet, l'apport environnemental était apporté par le bœuf en pâture. Alors que dans la rédaction du cahier de charge, l'apport environnemental s'est déplacé sur la présence de fauche tardive dans l'exploitation et donc sur un mode d'élevage qui admet que le bœuf soit en partie à l'étable.

Pour résoudre ce conflit latent, les trois groupes, jusque-là disjoints, ont été réunis sur le terrain où chacun a pu exprimer ses conceptions. Le cahier de charges a ainsi évolué avec des contraintes sur les pâtures qui se sont exprimées sous forme de restriction des apports d'engrais.

Des positions différentes par rapport aux normes se sont révélées : certains préférant des normes très strictes, quantifiées, d'autres préférant des normes plus basées sur la négociation et plus évolutives. Les normes plus évolutives reposent sur la confiance et l'encadrement plutôt que sur des résultats normés.

Ce qui a permis cette reformulation, c'est à la fois qu'on a pu énoncer chacun des objectifs de manière satisfaisante, chacun redéfinissant ses attentes de départ pour les adapter à celles des autres, et c'est aussi parce que des formes de mise en commun et d'échanges ont été méthodiquement mises en œuvre dans la conduite du projet.

D'autres aspects du projet ont dû être précisés et reformulés.



## 5.2 L'alimentation du bœuf

Dans le cahier des charges, l'alimentation du bœuf est principalement à base de foin (fauché après le 15 juin) et d'herbe. Durant la vie de l'animal 10% de compléments sont autorisés, et 30% dans la période de finition. Ces compléments doivent être choisis dans une liste de produits bruts (céréales, vitamines, spéculations locales). L'objectif de cette liste étant de privilégier les aliments produits sur la ferme ou les concentrés issus d'agriculture biologique qui présentent moins d'additifs que les conventionnels.

Cette décision est le résultat de préoccupations à la fois de consommation (goût de la viande) et environnementales : utiliser le bœuf comme instrument de gestion des milieux naturels directement (pâturage) ou indirectement (foin tardif). En ce qui concerne le goût de la viande, la lecture de la bibliographie montre que, plutôt que la race, c'est l'alimentation des animaux et l'âge d'abattage qui sont fondamentaux.

Pendant ce choix est le résultat de différentes interprétations de ce que doit être l'alimentation des bovins. En effet, certains naturalistes auraient souhaité qu'il n'y ait pas de finition (temps d'engraissement de la viande avec des aliments plus énergétiques). Cette prescription faisait passer le goût en premier reléguant la tendreté au second plan. Cela a été rejeté par les éleveurs dont le savoir-faire repose sur cette période de finition.

Derrière cet aspect technique, c'est l'image même du consommateur qui est différente chez les naturalistes et chez les éleveurs. Certains naturalistes sont en effet aussi en quelque sorte des "éleveurs" : en effet des troupeaux rustiques sont utilisés dans le cadre de la gestion des réserves naturelles. Ces animaux sont vendus dans le réseau des sympathisants à la démarche. Pour les naturalistes, l'offre à ces consommateurs est inférieure à la demande. Alors que pour les éleveurs, le consommateur est avant tout à la recherche de tendreté. Les consommateurs des naturalistes, qui sont peu regardants à la tendreté, sont donc pour eux atypiques.

Cette prise en compte de la tendreté est fondamentale pour les éleveurs car ils ont d'abord des préoccupations économiques, les éleveurs voulant s'adresser au plus grand nombre de consommateurs.

Chaque type d'alimentation du bœuf est donc évalué sous différents aspects :

- d'une part l'aspect alimentaire pour le consommateur : quel est son intérêt au final pour la viande, a-t-il un intérêt pour le goût, la couleur ? Permet-il de distinguer le produit ?
- d'autre part l'aspect environnemental : quels effets sur l'environnement signifie tel mode d'alimentation des bœufs ? Comme on peut le voir au niveau de deux exemples, pour un aliment dont la production a un effet environnemental négatif, il y a au minimum deux options : soit interdire cet aliment, soit produire des prescriptions qui limitent ces effets négatifs.

### Le Maïs

La question du maïs est apparue dans une des dernières réunions alors même que le maïs était exclu de la liste des aliments dès le début. Les agriculteurs ont mis en avant que les raisons de cette exclusion viennent des naturalistes à cause des critiques écologiques de cette culture (culture non caractéristique de la Gaume, utilisation de pesticides, lessivage et érosion des sols). Si l'excès de maïs n'est pas non plus très bien vu en tant qu'aliment d'engraissement pour les bovins car il colore la graisse en jaune, il se retrouve en faible quantité puisque l'ensemble des compléments est limité à 10 % (en matière sèche) de la ration du bœuf. Plutôt que d'interdire le maïs

comme aliment, les agriculteurs ont accepté d'interdire toute monoculture (y compris celle de maïs) car la rotation permet de réduire l'utilisation des pesticides dans la culture et les risques de lessivage et d'érosion des sols.

### *Préfanés*

Comme pour le maïs, la question des préfanés a été résolue, non sur la question de leur autorisation en termes d'alimentation mais en termes d'effet sur l'environnement. Si bien que la méthode a été autorisée mais seulement avec des prairies fauchées tardivement. Economiquement, il n'y a pas d'intérêt de faire du préfané sur de telles prairies, mais la méthode est autorisée, c'est une solution possible en cas de conditions climatiques qui ne permettraient pas de rentrer du sec.

Dans le processus de décision, le fait d'accepter des compléments alimentaires a posé la question de leur qualité et de leur origine conduisant ainsi en plus à une prise de position par rapport à des problèmes environnementaux plus globaux. Ainsi des précautions sont prises pour limiter ces apports mais aussi par rapport à l'origine des aliments et à leur empreinte écologique (les aliments sont autant que possible produits dans la région, exclusion du soja, des OGM, ...).

L'ensemble de cette discussion mène à une réflexion sur ce que signifie un produit local. L'origine locale qui était au départ liée au pâturage du bœuf s'est élargie à l'ensemble de la filière. Ainsi le veau doit aussi être issu de la Gaume (et si possible des éleveurs de la filière), et les aliments doivent être produits localement.

Ces éléments se relient naturellement à des considérations économiques : le coût de production du bœuf est limité par l'utilisation maximale d'herbe, et les décisions sur le veau ainsi que l'alimentation sont cohérentes avec cette réduction du coût.

Plus globalement, et d'autres éléments viendront renforcer cette hypothèse, la filière met en cohérence non seulement la qualité du produit (alliance du goût et de la tendreté) et une qualité de la démarche (réflexion autour de la signification d'un produit dit local qui garantit au consommateur que le terme « Gaume » n'est pas qu'un aspect marketing).

### **5.3 Prise en compte de l'équité**

L'équité est une préoccupation sociale qui a eu de grandes implications notamment sur les prescriptions environnementales. Par cette préoccupation, les consommateurs souhaitaient que tous les agriculteurs puissent entrer dans la filière, quelque soit leur type d'activité, leur surface, leur revenu. Cela a eu comme première conséquence d'orienter la filière dans l'agriculture conventionnelle plutôt que dans l'agriculture biologique alors même que 3 des 5 agriculteurs impliqués sont engagés dans ce mode d'agriculture.

Un deuxième effet de ce postulat a été la philosophie même des prescriptions environnementales. En effet, imposer par exemple de faire pâturer les bœufs sur des prairies Natura 2000 implique au minimum que l'éleveur dispose sur son exploitation de surfaces Natura 2000 suffisamment importantes. S'il en possède, le niveau de contrainte n'est pas le même suivant que Natura 2000 représente 100% de l'exploitation ou au contraire 5%. Une trop petite surface Natura 2000 rendrait évidemment impossible la production de bœuf.

Il a donc été accepté d'étendre la production de bœuf en dehors des zones N2000. Cela pouvait être interprété comme une moindre contribution aux objectifs environnementaux, mais en fait, cela a rencontré une préoccupation environnementale plus large de protection des prairies

gaumaises par fauchage tardif. Toutes les prairies ne bénéficient pas d'une telle gestion : il faut les localiser au sein de chaque exploitation. C'est la tâche du conseiller agri-environnemental dans le programme des mesures agri-environnementales. La présence d'un conseiller permet une négociation des prescriptions en fonction des contraintes de l'agriculteur.

La prise en compte de l'équité a donc conduit :

- à une démarche de prescription environnementale à l'échelle de l'exploitation
- à privilégier l'agriculture conventionnelle comme modèle de référence
- à s'appuyer sur le programme MAE
- à intégrer les revenus issus des MAE dans la filière

## Une démarche itérative et intégratrice

Si le projet aboutit à cette reformulation qui s'éloigne de l'idée de départ, l'idée finale rencontre l'adhésion des éleveurs et des naturalistes et semble déboucher sur un produit attractif. Cela n'aurait pas été possible si un des acteurs avait défini à priori des conditions strictes à son adhésion. **Aucun acteur n'est resté sur sa position de départ.** Les différents groupes de travail ont examiné chacun plusieurs possibilités, plusieurs scénarios pour tenir compte des demandes des autres. On procède par **itérations**, par des aller et retour qui permettent de réorienter le projet pour faire une synthèse solide qui **intègre des objectifs** environnementaux possibles, des exigences des éleveurs (alimentation, mode d'élevage, équité, etc.) et des efforts de définir un produit original par son goût et sa signification pour les consommateurs.



## 6 Quel territoire ? Gaume ou Semois ?

Au départ la référence à Natura 2000 avait orienté le projet vers les "prairies de la Semois", c'est-à-dire les zones de pâturage de la Haute Semois. Ce point a été longuement discuté et a conduit à une redéfinition en faveur de la Gaume.

La Gaume a été choisie plutôt que la Semois car c'est déjà un territoire « organisé » en tant que tel : par exemple autour du Larousse gaumais ou du pâté gaumais. C'est un territoire qui a une identité que n'a pas la Semois. (Introduire une carte). Le territoire de la Semois est moins unifié et est même séparé en différentes zones : Haute Semois, Moyenne Semois, Basse Semois. Le groupe des consommateurs s'est positionné sur une notion de territoire afin de « mettre en relation des acteurs qui ne le sont pas, d'intégrer des savoir-faire d'éleveurs, de naturalistes qui sont aujourd'hui cloisonnés ». Le territoire apparaît donc comme un élément fédérateur à l'intérieur duquel se réunit des habitants autour de nouvelles collaborations.

Si cette définition du territoire est acceptée au niveau de l'idée, au moment de la rédaction du cahier de charges, s'est cependant posée la question des zones qui sont exclues. En effet, la question pertinente à ce moment est « de qui » est le territoire considéré. Dans le cadre du projet, deux réponses apparaissent :

- soit la Gaume est le territoire du bœuf, et l'agriculteur peut être localisé dans une autre zone voire même étranger (belge ou luxembourgeois) ;
- soit la Gaume est le territoire de l'agriculteur et de son exploitation,

Une telle décision a des conséquences sociales, économiques et environnementales.

Dans le cahier de charges, la Gaume a finalement été définie comme étant le territoire de l'agriculteur et du boeuf. Territoire du bœuf car il y est né et que le pâturage et le foin sont issus des prairies gaumaises et territoire de l'éleveur quant à la situation du siège d'exploitation (avec des possibilité de dérogation si le siège d'exploitation est situé en pays d'Arlon).

Cette décision est plus en cohérence avec le territoire en tant que lieu de contact entre un réseau d'acteurs. Pour les éleveurs, la forêt ardennaise est une limite physique de la zone agricole, rares sont ceux qui ont des parcelles au-delà. Il y a donc une conséquence sociale en terme d'éleveurs inclus ou exclus de la filière. Les réticences des consommateurs étaient liées à l'exclusion de certains agriculteurs belge, par exemple dont le siège d'exploitation serait situé en Ardenne. La confrontation au cahier des charges a donc rendu tangible le fait que le choix d'un territoire conduit forcément à des exclusions.

Au niveau économique, cette décision prend place dans une problématique liée à cette zone frontalière où de plus en plus d'agriculteurs (ou entrepreneurs) luxembourgeois louent ou achètent des terres en Gaume, réduisant les capacités de développement des agriculteurs locaux, soit en faisant monter les prix des terrains, soit en achetant des terrains qui ne seront plus disponibles pour les agriculteurs locaux.

Au niveau environnement, les naturalistes expriment une grande réticence concernant l'exclusion de l'élevage du bœuf dans le territoire du pays d'Arlon. En effet, ce territoire, bien que de culture et de dialecte différent du pays Gaumais, présente au niveau naturel des caractéristiques proches qui bénéficieraient aussi d'un élevage plus extensif tel que préconisé dans le bœuf des prairies gaumaises.

Dans ce cas on peut voir différents statuts des territoires exclus :

- des territoires complètement exclus : Ardenne, Luxembourg, France
- des territoires frontaliers : pays d'Arlon

Malgré ces réserves, l'accord autour de la Gaume a tenu bon, ce qui révèle le choix cohérent de ce territoire.

Si l'exclusion des territoires Ardenne et Luxembourg est franche (Ardenne : type d'élevage très différent, Luxembourg : raisons économiques), celle de la France et du pays d'Arlon pourrait être revue dans l'avenir : existence d'une Gaume française, savoir-faire des français en terme de production de bœufs, proximité des problématiques de la Lorraine française et de la Gaume.

## **7 Le projet économique : construire et gérer une filière**

### **7.1 Définir la filière de commercialisation et la qualité correspondante**

La viabilité économique du projet repose sur la possibilité de mettre le produit final, le bœuf, en marché. Tout marché comporte des exigences de qualité : il existe, pour la viande bovine une classification des animaux sur une échelle de qualité qui définit leur valeur économique.

Lors de la rédaction du cahier des charges, les conseillers agronomiques ont proposé de baser la sélection des animaux qui pouvaient entrer dans la filière sur la conformation SEUROP<sup>2</sup> (meilleur niveau de qualité, utilisée sur les circuits longs et grandes surfaces d'avantage que par "la boucherie du coin") que pourrait atteindre la carcasse après abattage, évaluée avant la castration. Cette préoccupation avait pour objectif d'assurer plus de sécurité pour les éleveurs qui seraient assurés après castration de voir leurs bêtes vendues à un bon prix dans le cadre de la filière.

Les éleveurs ont été réticents à l'adoption de cette conformation. Ils ont voulu d'une part spécifier les races admises ou non dans la filière, élargir la conformation proposée (de UR à URO), et se baser sur le taux de gras à l'abattage.

Dans le cadre du projet cette diversité liée à la production de bœuf de races différentes est compensée par la recherche d'une conformation réduite (conformation U et R dans la conformation SEUROP). L'estimation de cette conformation suppose la participation d'un boucher et donc une filière de commercialisation spécifique, celle de la boucherie locale.

Les éleveurs sont intéressés par un suivi et un conseil par un boucher tout au long de l'engraissement pour éviter un rejet arbitraire à l'abattoir, car il semble que ce soit une pratique assez courante des abattoirs de donner comme raison de rejet une mauvaise conformation quand il y a trop de bêtes. La restriction à certaines races est par contre une façon de restreindre les autres éleveurs qui entreraient dans le groupe et donc aussi une façon de se protéger.

### **7.2 Quelle place pour les consommateurs dans cette filière ?**

Comme on s'en doute les questions économiques sont principalement portées par les éleveurs. Pour eux la filière est à discuter avec les bouchers, les intermédiaires, les traiteurs, qui sont leurs principaux interlocuteurs. Sur cette question les deux groupes de consommateurs et d'éleveurs sont dissymétriques : les consommateurs ne représentent pas tous les consommateurs et ne pourraient à eux seuls acheter l'ensemble de la production, alors que les éleveurs du groupe s'engagent dans la démarche et s'ils castrant doivent vendre leur viande. Pour les éleveurs, cette

---

<sup>2</sup> La conformation est l'un des critères les plus importants pour établir la qualité et le prix des carcasses bovines. Pour noter la conformation des carcasses on utilise le système SEUROP (règlement CEE 2237 / 91) qui se base sur l'utilisation de patrons photographiques pour classer les carcasses en 6 catégories.

question économique est donc prépondérante et de cette question dépend l'ensemble de leurs engagements et les contraintes qu'ils sont prêts à accepter. Lors de la première rencontre entre consommateurs et éleveurs, dont l'objectif était de présenter les conclusions des consommateurs, les éleveurs ont demandé, pour avancer, la construction d'un cahier des charges par les bouchers.

Cela montre l'extrême difficulté de la représentation des consommateurs dans une telle démarche. 10 consommateurs ne représentent pas l'ensemble des consommateurs. A ce stade de la construction du cahier des charges, pour les éleveurs, ces consommateurs sont des « rêveurs ». Les éleveurs sont dubitatifs quant à l'écart entre les expressions de quelques consommateurs et les pratiques de la majorité. Il convient dès lors de se poser ici la question de savoir si la réticence à la qualité réellement différenciée ne reste pas l'attitude pridente des seuls "professionnels" de la filière, les producteurs, qui n'ont pas été "convaincus" par les autres et qui "tirent" les autres vers leur position.

On le voit, ce mode de construction de la filière, en mettant ensemble différents groupes, conduit les membres de ces groupes à se mettre aux différentes places : consommateurs, naturalistes, éleveurs et d'intégrer les préoccupations des uns et des autres. Les discussions conduisent à mettre en lumière et à rendre explicite des éléments qui auraient pu rester implicites.

Ces deux groupes ont ainsi été conduits à réfléchir à la pérennité de la prise en compte de ces préoccupations une fois la filière construite.

Les consommateurs et les éleveurs ont donc réfléchi à des assemblées composées de différents représentants:

- les éleveurs. Ceux-ci sont demandeurs d'une assemblée dont ils feraient partie, qui s'occuperait du suivi de la filière et notamment de l'intégration de nouveaux éleveurs. Les éleveurs sont aussi demandeurs de réunions qui leur permettent de montrer leurs pratiques aux autres groupes (naturalistes et consommateurs) et d'avoir leurs remarques.
- les consommateurs. Ces derniers sont demandeurs d'une assemblée qui permettrait un recours pour les éleveurs qui se sentiraient spoliés dans l'une ou l'autre étape.
- le conseiller agri-environnemental, lui, relaie dans la suite de la filière, les préoccupations environnementales.

La structure même de la construction de la filière doit donc se prolonger au-delà de la période de réflexion. La filière s'est construite avec des portes-parole qui souhaitent s'exprimer tout au long de la démarche.

### **7.3 Protéger l'originalité du produit : l'intégration difficile dans les législations**

L'innovation de ce produit tient en différents points :

- la démarche d'intégration des différents niveaux de la filière au moment de la construction ;
- l'assemblage d'obligations de résultats (une viande de goût) avec l'obligation de moyens (mise en place de pratiques environnementales) qui sont souvent séparées dans les filières ;
- une réponse à des problématiques de consommation : difficulté de se retrouver dans les informations sur les produits, l'origine lointaine, la publicité focalisée sur les prix, informations contradictoires sur les différents produits ajoutés (soja, additifs, sucre, aspartame,....)
- un retour à la production locale dans un contexte où les pratiques des consommateurs sont « captées » par les grands distributeurs qui proposent des produits au goût plus standardisés, répondant à des pratiques culinaires plus rapides et un lieu unique pour tous les achats. Mais un retour à la production locale dans ce contexte est aussi la

prise en compte de toutes normes en relation avec la sécurité alimentaire et la traçabilité. Il ne s'agit donc pas d'un retour au passé mais d'un type nouveau type de production locale prenant en compte les contraintes du monde moderne.

Ce type de démarche de qualification des produits alimentaires est encadré par différentes législations.

Dans le cadre de la PAC, les produits de qualité européens ont la particularité de disposer de logos qui ont été définis par des règlements communautaires : un logo pour l'agriculture biologique, un pour les Spécialités Traditionnelles Garanties (STG), un pour les Indications Géographiques Protégées (IGP) et un pour les Appellations d'Origine Protégées (AOP).

**L'Appellation d'Origine Protégée (AOP)** est attribuée à un produit dont la production, la transformation et la préparation ont lieu dans une certaine région, suivant des normes reconnues et contrôlées.

**L'Indication Géographique Protégée (IGP):** ici, au minimum un stade de la production, de la préparation ou de la transformation doit avoir une origine géographique. Ce produit peut alors avoir une certaine renommée dans un domaine géographique limité.

**La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG):** cette appellation ne tient pas compte de l'origine, mais met en avant une composition ou une méthode de production traditionnelle du produit.

Constitue une Appellation d'Origine la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Ce signe affirme donc le lien étroit entre un produit, un terroir et le savoir-faire des hommes. Les caractéristiques du produit résultent de cette union, qui ne peut être reproduite ailleurs.

L'IGP est une protection communautaire de vocabulaire. Elle est définie par le règlement (CE) 510-2006 de la façon suivante : c'est le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou dans les cas exceptionnels d'un pays qui sert à désigner un produit agricole ou alimentaire :

- originaire d'une aire géographique
- dont une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique
- et dont la **production, et / ou l'élaboration** ont lieu dans l'aire géographique délimitée

L'IGP permet donc de distinguer un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas forcément réalisées dans la zone protégée, mais qui bénéficie d'un lien au territoire, et d'une réelle notoriété. Elle permet ainsi de protéger la dénomination de vente de produit.

C'est donc un signe qui garantit une relation entre le produit et son territoire moins forte que l'AOP, mais suffisante pour conférer une caractéristique ou une réputation au produit

L'AOP et l'IGP sont reprises dans la législation wallonne via l'arrêté du 7 SEPTEMBRE 1989. – (Décret concernant l'attribution du label de qualité wallon, l'appellation d'origine locale et l'appellation d'origine wallonne, modifié le 25 septembre 2003).

En région wallonne, quatre appellations sont reprises dans cette législation :

IGP : jambon d'Ardennes, paté gaumais

AOP : beurre d'Ardennes, fromage de Herve

Ces législations ne peuvent s'appliquer au bœuf des prairies gaumaises car comme il est précisé dans l'article 1, cette législation concerne : « *un produit originaire de cette contrée ou de cette localité et dont la qualité et les caractères sont dus exclusivement ou essentiellement à un milieu géographique déterminé* ». Dans cette législation, la caractéristique du produit est liée à un savoir-faire spécifique d'une région. Le bœuf ne peut entrer dans cette catégorie puisque la production du bœuf n'est pas spécifique à la Gaume : d'autres régions peuvent le faire.

La STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) correspond à la reconnaissance, par enregistrement, d'un produit ou d'une denrée alimentaire :

- obtenu à partir de matières premières traditionnelles (emmental au lait cru),
- ou présentant une composition traditionnelle (confiture à l'ancienne),
- ou présentant un mode de production (porc fermier, pousse en claire) et/ou de transformation (pain maison) de type traditionnel.

Défini par le règlement (CE) 509-2006, ce signe ne fait pas référence à une origine, mais permet de protéger la composition traditionnelle d'un produit, ou son mode d'élaboration traditionnel. Les matières premières ou le mode de production sont donc les garants du caractère traditionnel du produit. La STG peut s'appliquer à tous les produits agricoles et alimentaires. La STG est obligatoirement une démarche collective, portée par une structure fédératrice : l'Organisme de Défense et de Gestion, qui regroupe tous les opérateurs intervenant sur le produit STG.

Cette législation serait plus adaptée à la production du bœuf mais elle n'est pas encore transcrite en RW.

Il est donc possible pour le bœuf des prairies gaumaises de s'inscrire dans une **marque collective** à l'instar par exemple du Blanc-bleu ou de Biogarantie. La marque collective est définie comme tout signe servant à distinguer une ou des caractéristiques communes de produits provenant d'entreprises différentes qui apposent la marque sous le contrôle du titulaire. Cela présente l'avantage d'être beaucoup plus rapide que les AOC et AOP. On peut cependant regretter que le boeuf des prairies gaumaises soit réduit à une démarche de marque sur un mode privé et ne puisse s'appuyer sur des politiques publiques d'alimentation de qualité.

Le projet s'est appuyé sur le programme des mesures agri-environnementales. Celui-ci est adapté en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement au niveau de l'exploitation et quand à l'apport économique mais il n'a pas de lien avec la qualité du produit et ne donne pas de base pour une démarche collective.

Le point commun entre ces différentes législations est d'imposer d'une part la présence d'un cahier des charges et d'autre part son contrôle par un organisme indépendant.

L'indépendance du contrôle est un point important qui garantit que le cahier de charges est appliqués et donc qu'il y a un lien entre ce qui est promis au consommateur et les pratiques de l'éleveur.

Cette nécessité du contrôle induit dans la construction du cahier des charges, certaines prescriptions auraient pu être utilisées mais ont été retirées compte tenu de leur caractère incontrôlable.

## 8 Le projet environnemental : définir le cahier de charges

Un cahier des charges est à la fois un accord entre les éleveurs pour une équité entre les efforts fournis, une homogénéité des pratiques mais aussi un document de présentation vis-à-vis des consommateurs, document qui fait le lien entre les objectifs du projet et les pratiques des éleveurs. Le suivi de la construction du cahier des charges est intéressant au-delà des éléments propres aux prescriptions par les questions méthodologiques posées. On peut en dégager trois :

1. D'abord qui doit construire le cahier des charges ? doit-il venir de l'aval de la filière ou de l'amont ?
2. Comment doit-il se positionner par rapport à la législation ?
3. Quelle forme doivent prendre les normes ?

### 8.1 Qui est légitime pour définir le cahier de charges ?

Question environnementale : la question environnementale a tout d'abord été portée par le groupe des consommateurs car plusieurs consommateurs ont une activité naturaliste.

Cependant, un groupe spécifique concernant les prescriptions environnementales a été créé, d'une part parce que ces prescriptions sont aussi très techniques et ne pouvaient être traitées avec tous les consommateurs sous peine d'ennui, d'autre part pour intégrer d'autres partenaires, des naturalistes professionnels (liés à la DNF ou à Natura 2000) qui seront aussi sollicités pour la validation du cahier des charges.

Questions sociales : ces questions sont portées à la fois par le groupe des consommateurs et par celui des éleveurs. Les consommateurs sont très préoccupés par la protection de l'éleveur : l'équité a été un thème très important des discussions mais cela apparaît aussi quand les consommateurs se préoccupent de la relation entre le conseiller agri-environnemental et l'éleveur. Le fait que cette question soit portée par des groupes différents, mènent à différentes interprétations : si celle-ci est source de crainte pour le consommateur, c'est au contraire l'assurance pour les éleveurs d'une possibilité de négociation.

Pour les éleveurs, c'est l'amont de la filière qui est légitime pour définir le cahier de charges, c'est-à-dire les bouchers, et les transformateurs. Ceux-ci sont les interlocuteurs principaux des acheteurs de bétail. Comme dans beaucoup de filières ce sont ces intermédiaires qui parlent au nom des consommateurs.

Dans l'histoire wallonne du bœuf ce sont bien ces intermédiaires (acheteurs d'animaux, bouchers) qui ont conduit notamment à l'abandon de ce mode d'élevage. Le système du BBB s'est substitué au système bœuf transformant ainsi à la fois le système de production et le mode de consommation.

Dans le projet du bœuf des prairies gaumaises, les bouchers ne sont pas intéressés. Ils ne sont que peu impliqués, ils parlent au nom des consommateurs qui ne veulent plus acheter de bas morceaux de type carbonnades ou bouilli.

Pour les consommateurs, la question a été posée à plusieurs reprises mais ils n'ont pu se positionner pour répondre. Bien que se défendant d'être des « censeurs », les consommateurs du groupe de travail apparaissent comme ayant une vision d'ensemble du projet et leur

préoccupation affichée est de « protéger » l'agriculteur dans un système qui pourrait être en leur défaveur « *nous ne désirons pas dire aux éleveurs ce qu'il doivent faire mais nous souhaitons qu'ils écoutent ce que nous avons appris* ».

Dans la filière, ce sont donc les animateurs, c'est-à-dire les partenaires initiateurs du projet, qui ont pris en charge la construction du cahier des charges sur base d'entretiens et de discussion avec les éleveurs, les consommateurs et les naturalistes. Cela a permis de construire sur base d'une négociation et donc d'allers-retours entre les différents partenaires.

### **8.1.1 Positionnement par rapport à la législation**

L'exemple de la castration est exemplaire par rapport au positionnement du cahier des charges en terme de législation. Pour les consommateurs, les questions de la castration et de sa méthode ont été soulevées dès le début du projet. En raison des récentes normes en terme de bien être animal, la rédaction du cahier des charges n'apporte rien. Le cahier de charges reprend les prescriptions européennes. La question s'est posée donc de savoir s'il faut faire figurer ces prescriptions ou non dans le cahier des charges.

Deux arguments pour le faire : du coté des consommateurs cela répond à des questions qu'ils pourraient se poser. Du coté des éleveurs, cela peut permettre de rappeler la loi. En effet, ces nouvelles normes sont assez éloignées des pratiques réelles pas toujours avouées, comme la pratique courante de l'élastique à la naissance et de la castration à la pince sans présence de vétérinaire.

Deux arguments pour ne pas mettre les prescriptions légales : d'une part cela peut alourdir le cahier des charges, d'autre part cela pourrait faire croire à tort au consommateur que la filière dispose d'une valeur ajoutée sur ces questions.

Pour le bœuf des prairies gaumaises, il a été fait le choix de limiter au maximum les prescriptions relevant de la législation tout en gardant les éléments informatifs sur la castration et le bien être animal.

## **8.2 La question du contrôle**

Cette question des normes inscrites dans le cahier de charges mène directement au contrôle. Certaines prescriptions en effet sont difficilement quantifiables. Par exemple, la prescription de 10% maximum de compléments alimentaires ne peut être contrôlée directement.

Il est possible de voir ce qui a été acheté, d'évaluer le temps en pâture, mais rien n'empêche l'agriculteur s'il le souhaite de donner beaucoup de maïs par exemple. Cependant, si cela est le cas cela se verra à la fin dans la qualité de la viande. Les éleveurs sont donc tenus au succès de la filière et à la qualité de la viande, ce n'est donc pas son intérêt de passer outre cette prescription.

Lors des discussions autour des prescriptions en pâture, il a été question de mettre des normes de restriction sur l'apport d'amendement. Au final, cette prescription étant impossible à vérifier sur le terrain, elle a été supprimée.

En matière de contrôle, la filière utilise différents outils complémentaires

- les obligations en terme d'autocontrôle concernent l'inscription des produits (aliments, médicaments) qui entrent dans la ferme ;
- les MAE sont contrôlées par l'Administration de façon indépendante du conseiller ;
- le passage obligé du vétérinaire pour la castration et pour les prescriptions de traitements pour les parasites permet aussi un contrôle par croisement avec les inscriptions.

Par ailleurs, l'outil inscription a été élargi à des aspects non repris dans le cadre de l'autocontrôle, notamment pour l'inscription des pâtures utilisées qui permet de vérifier à la fois le lieu de pâturage qui doit être en Gaume ainsi que la durée de pâturage (minimum 6 mois).

Des procédures d'encadrement ont aussi été prévues. Des encadrements extérieurs par la présence du conseiller agri-environnemental et si possible de conseillers techniques dans la filière, mais aussi des encadrement internes par exemple dans le cas de la réduction du traitement du parasitisme où certains éleveurs peuvent transmettre leurs compétences aux autres.

La présence d'encadrement permet une évolution des pratiques et à terme une évolution du cahier des charges adaptée aux pratiques des éleveurs. Ce type d'encadrement permet une meilleure prise en compte à la fois de l'environnement et des réalités de l'éleveur. Le seul autocontrôle permet de vérifier l'adéquation à la législation.

### 8.3 Conclusions

1/ L'élaboration du cahier des charges à respecter par les agriculteurs est un moment crucial de la définition du projet. Ici apparaissent des images différentes du projet, selon les différents points de vue des acteurs impliqués.

- Les naturalistes et par la même certains consommateurs avaient comme image de référence les bovins élevés dans les réserves. Dans ces réserves, les mâles sont castrés pour des raisons de conduite de troupeaux (plus calmes vis-à-vis du public, pas de veaux impromptus qu'on a du mal à identifier, possibilité de mélanger mâles et femelles). Pour ces animaux, les naturalistes trouvent des consommateurs intéressés par la conservation, et qui ne sont pas trop regardants quant à la tendreté de la viande. Ce modèle leur sert de référence, ils pensent seulement à l'étendre sur des espaces plus vastes.
- A l'inverse les éleveurs sont très préoccupés par les consommateurs qu'ils connaissent, et qu'ils savent très exigeants par rapport à la tendreté. Leur modèle de référence est donc très proche du modèle habituel du commerce et ils tentent dans leur discussion de faire un bœuf de même tendreté que leurs autres productions.
- Les consommateurs impliqués sont plus sensibles à la dimension locale, au fait qu'il s'agisse d'une viande produite ici, ce qui leur donne confiance dans une relation de proximité.

2/ Il ne s'agit pas de choisir un de ces points de vue et de l'imposer aux autres. L'échange entre les acteurs permet de rapprocher ces points de vue pour trouver un objet commun auquel chacun peut adhérer en faisant évoluer ses attentes. La réunion des groupes peut être une solution en cas de conflit, et la réunion sur le terrain est une bonne opportunité de discussion.

3/ Il est important de noter que tous les sujets n'ont pas été discutés au début et que les réunions successives ont permis de faire émerger des points de discussion pourtant écrits dans le cahier de charges dès le départ. La succession des réunions de concertation est donc nécessaire.

## 9 Expérimenter promotion et commercialisation

Différentes questions restent ouvertes suite à la construction du cahier de charges, notamment toutes celles qui concernent la commercialisation. Cela va de la régularité du produit, à la saisonnalité...qui n'ont pas encore été discutées. Ces questions sont très dépendantes du type de commercialisation, soit par colis, soit par bouchers ou moyennes surface. Si la commercialisation se fait par colis, la spécificité de chaque éleveur est préservée et la régularité n'est plus vraiment un problème. A l'inverse, la commercialisation plus traditionnelle force à un système plus régulier dans le temps et dans les produits.

La commercialisation ne se fait pas spontanément, il faut faire connaître le produit, et explorer les modes de commercialisation possibles. C'est dans ce sens qu'un certain nombre d'actions de communication et de commercialisation ont été menées, qui apportent déjà des enseignements pour le futur.

### 9.1 Promotions expérimentées

#### 9.1.1 Vente expérimentale

A partir de septembre 2007, des actions de promotions ont été menées dans le but de vendre les deux boeufs castrés par un des producteurs au début du projet. La promotion s'appuie sur une première réalisation effective qui permet de montrer la faisabilité.

Comme il existe une tradition assez bien implantée de vente directe de viande (par des colis) dans la région, les actions de promotion ont emprunté cette voie que certains consommateurs connaissent. Deux types de colis différents ont été proposés : les colis de ce premier producteur, éleveur traditionnel ayant castré des croisements issus de son cheptel (BBB croisé pie rouge), les colis d'un second producteur, labellisé agriculture biologique et qui castré depuis plusieurs années des animaux issus de son cheptel (Blonde d'Aquitaine ou normand croisé avec du BBB).

Outre les races, ces colis ont des philosophies différentes puisque dans les colis de l'un, les bas-morceaux sont hachés et mélangés avec du porc alors que dans les colis de l'autre, il y a plus de bas morceaux bruts tels que le bouilli.

La promotion de deux types de produits n'est pas un handicap et permet au contraire de toucher une plus grande diversité de consommateurs.

#### 9.1.2 Manifestations et dégustations

Lors de certaines manifestations, l'information s'est doublée d'une dégustation de bœuf qui provenait d'abord de France puis d'un producteur local :

- Dégustations sur des marchés locaux (Florenville, Virton)
- Lors d'animations culturelles : le film « We feed the world » permet par exemple de relier le projet à des enjeux de développement durable à l'échelle de la planète
- Par des activités de proximité (par exemple: ferme ouverte chez un producteur)  
Par des informations de presse « toutes boîtes » pour la ferme ouverte d'un producteur et des articles journaux qui font du projet un projet "public" et "régional".



### 9.1.3 Quel message faire passer au consommateur ?

Le titre du projet : « bœuf des prairies gaumaises » est le message qui porte le projet auprès du public, titre qui résume différentes préoccupations mise progressivement en accords. Trois éléments apparaissent dans ce titre :

- « **gaumaises** » L'accord concernant la Gaume plutôt que la Semois va vers la simplification et une uniformisation : simplification des distances, uniformisation des paysages, ce territoire rencontre aussi une uniformisation des types d'agriculture et des réseaux entre agriculteurs. Les fermes situées en Gaume n'ont la plupart du temps pas de parcelles au-delà de la forêt ardennaise qui marque une limite physique.
- « **prairies** » indique l'aspect environnemental pris en compte dans le projet et le lien du projet avec le paysage. Ce lien est implicite ce qui, comme on le verra dans la construction du cahier des charges, implique que chacun a sa propre interprétation de ce que ça signifie. Lors des discussions avec les consommateurs, cet aspect reste souvent implicite à part pour certains consommateurs vraiment intéressés par l'aspect environnemental.
- « **bœuf** » : La production d'un mâle castré est un accord lui-même issu de la diversité de l'agriculture dans la zone considérée : diversité des races, diversité dans les qualités et quantités de surfaces exploitées et biodiversité . Le choix du bœuf castré comme diversification permet l'accès des différents agriculteurs de la Gaume quelque

soit la race considéré, le type de production (laitier ou viandeux), la surface de l'exploitation et de plus permet la valorisation de parcelles présentant plus de contraintes liées à l'environnement (point qui nécessitera d'autres accords par la suite). Cet aspect bœuf est le message principal qui est délivré au consommateur : c'est la viande de bœuf qui est dégustée pour montrer aux consommateurs que cette viande peut être tendre, goûteuse et l'éduquer vers de nouveaux goûts.

## 9.2 Apprentissages

Ces actions de promotion sont une très bonne manière d'apprendre comment commercialiser, et comment communiquer autour de ce projet. Voici quelques enseignements qui en ont été tirés.

- Au départ, la notion de Gaume est à priori partagée par les différents groupes mais l'accord sur la notion de bœuf est plus difficile.
- Pour les consommateurs du groupe, le bœuf est choisi justement comme message principal, l'introduction de vaches de réforme par exemple qui peuvent être élevées de la même manière que le bœuf étant considérée comme risquant de brouiller les messages.
- Pour les éleveurs, la production du bœuf est reliée au passé : manque de rentabilité, manque de régularité, c'est une production qui n'est plus adaptée au consommateur d'aujourd'hui, qui est rejetée par les bouchers à cause de la présence de bas-morceaux.
- Si l'idée du bœuf est la spécificité du projet « un produit légitime et représentatif », la plupart des projets équivalents en terme de label de viande se réalisent autour de la notion de race, cela pouvant donner un critère d'accroche cognitif pour le consommateur

Ainsi, lors des actions de promotion, l'appellation « bœuf » n'est pas directement parlante pour le consommateur. Les plus âgés sont provocants « le bœuf ça n'existe plus ! ». Cependant, aux mères de famille, il faut expliquer ce qu'est un bœuf puisque ce terme est utilisé en générique pour l'ensemble de la viande bovine. Il faut alors avancer d'autres arguments qui sont alors de deux types :

- opposer la production du bœuf (engressement lent) à la production poussée du taurillon (engressement rapide).
- insister sur l'opposition production locale/grande surface.

Le premier argument est difficile à manier à cause de la critique du système blanc-bleu-belge qu'elle implique. Il est donc plus important de montrer ce que le bœuf apporte en terme de goût, de couleur de la viande.... Et donc de passer par des dégustations.

Le deuxième argument est lui aussi une arme à double tranchant car la consommation locale (soit chez un agriculteur voisin ou de la famille, soit en boucherie) est assez développée. Cet argument réussit à convaincre ceux qui n'ont pas d'alternative (courses en grande surface) mais n'est pas suffisant pour ceux qui sont déjà engagés dans une démarche de proximité, celle-ci étant souvent de plus liée à un contrat de confiance tacite (difficile de faire des « infidélités » à son boucher ou à son cousin).

Ce projet complexe repose pour l'instant de façon importante sur la démarche (conduite de l'élevage, respect de l'environnement, préservation des éleveurs gaumais, préservation du paysage,...). Celle-ci a demandé en effet un important travail sur plusieurs années avec de nombreuses réunions et les partenaires ont envie de partager cela avec les consommateurs.

Cette démarche trouve son emblème dans la production du bœuf dont la conduite est plus extensive. Mais cet emblème n'est pas compris par l'ensemble des consommateurs dont les connaissances en matière agricole sont relativement réduite. Ce problème est rencontré dans tous les GAL qui développe des produits locaux. Leur conclusion est de plutôt se concentrer sur le produit (voir ref). Cela nécessite la mise en place de dégustations pour montrer au consommateur l'intérêt du produit. Il est ainsi important que le produit soit le porte-parole de la démarche.

### 9.2.1 Conclusions provisoires

L'équilibre est difficile à trouver entre une communication simplifiée pour être efficace et la diversité des consommateurs et de leurs intérêts :

- dans la communication, toute la diversité du projet ne peut être conservée et il convient de simplifier certains éléments;
- il faut cependant faire attention aux messages qui présentent une simplification qui n'est pas comprise par tous : la Gaume parle d'elle-même mais le « bœuf » a besoin de plus d'explications;
- la diversité du projet permet de s'adresser à une diversité de consommateurs : depuis ceux qui veulent juste un colis pas trop cher à ceux qui veulent une viande élevée dans le respect de l'environnement et locale.

### 9.3 *Résultat des contacts lors des marchés*

Les contacts particuliers avec les consommateurs sont importants et permettent d'en intéresser certains :

- Les motifs d'intérêt sont le plus souvent l'aspect local de la consommation « on sait d'où ça vient », certains précisent « on ne sait plus où trouver de la bonne viande ». Ce sont donc souvent des familles, entre 30 et 50 ans qui sont intéressés par la démarche. L'aspect prix est aussi important.
- Les personnes plus âgées le plus souvent ont déjà accès à des colis ou au contraire n'achètent plus de viande car elles n'en consomment plus assez.
- Les personnes intéressées ne reprennent pas contact pour acheter des colis. Les gens ont du mal à passer à l'acte.
- De nombreuses personnes ont déjà accès à des colis de viande soit par la famille ou par des voisins. Parfois quelques uns regrettent l'obligation qu'ils ont à prendre cette viande et souhaiterait prendre du bœuf de prairies gaumaises. Le prix est aussi attractif pour certains. De nombreux consommateurs mettent en avant que leur congélateur est déjà rempli, voire même qu'il y a de la perte quand le congélateur est trop rempli.
- Aborder les consommateurs en leur présentant de la viande de dégustation n'est pas forcément le plus efficace, la viande présentée peut faire peur.
- Les éleveurs sont très intéressés par la démarche et quelques uns ont demandé à entrer dans la filière. Les différents types de publicité réalisés font connaître le projet.
- Les éleveurs de la filière participent spontanément à plusieurs actions de promotion.
- Les réactions face au produit (dégustation) sont très positives. Les consommateurs lors des dégustations sont agréablement surpris à la fois par la tendreté et par le goût. La réaction la plus significative a été celle du fils d'un producteur qui est boucher et dont le père est producteur de BBB et qui a été très positivement impressionné par le goût de la viande.

## 9.4 Les articles de journaux

Dans le cadre du bœuf des prairies gaumaises, la plupart des consommateurs ont été recrutés non lors des dégustations (dont le message implicite est d'informer le consommateur sur la tendreté et le goût du bœuf) mais par e-mail et articles de journaux. Cela signifie que, dans un premier temps, les consommateurs sont sensibles à la démarche (aspect proximité et environnement) plutôt qu'à la caractérisation du produit (goût, tendreté) puisqu'ils n'ont pas goûté. Cela signifie que ces consommateurs sont plutôt déçus de ce qu'ils trouvent dans le commerce, ainsi plusieurs précisent « ce sera meilleur que ce qu'on trouve dans les grandes surfaces ». Ces consommateurs attendent une viande différente, il est dès lors possible que, par la suite, un certain nombre de ces consommateurs, déçus par la caractérisation de la viande ne renouvellent pas leur achat. L'analyse de cet aspect fera partie d'une enquête ultérieure. Il faut noter que l'aspect « alternatif » est apprécié par les consommateurs et souligné par les journalistes.

### 9.4.1 Conclusions provisoires

- Sur le rôle de la publicité : elle sert à la fois à intéresser le consommateur potentiel et à mettre en évidence le projet et les producteurs ;
- Sur le temps nécessaire pour impliquer les consommateurs : il faut du temps pour faire connaître un produit et lui donner une place dans la presse locale voire nationale;
- L'aspect local est un argument très important, au moins aussi important que la dégustation du produit ou que les différents aspects de conduite de l'élevage : cette dimension locale recoupe à la fois des aspects politiques (rejet des viandes venues on ne sait d'où) et les relations avec un territoire (confiance dans les pratiques des éleveurs).
- On constate que les contacts lors des marchés sont parfois sympathiques ou sympathisants mais coûtent chers pour rapporter fort peu à court terme en matière de voie de commercialisation. A contrario, les articles de journaux semblent marchent "pour la démarche" (explication du concept, valeurs défendues, etc.), ce qui devrait encourager naturalistes, développeurs locaux, etc. à tirer profit de l'impact de ce type de sensibilisation pour faire adhérer le plus grand nombre au développement de la filière.

La mise en marché d'un produit nouveau est un processus qui demande du temps. La communication s'adresse à différents types de consommateurs et passe par différents médias. L'important est de diversifier les modes de communication et d'évaluer les impacts de chacun d'eux auprès des différentes catégories de consommateurs.

## 10 Un projet territorial

Dans le développement du projet, le territoire de référence n'est pas resté constant et le territoire pertinent n'est pas le même pour tous les acteurs. Le projet territorial articule en fait des espaces qui diffèrent selon les acteurs.

Le premier glissement a concerné le territoire cadre du projet et a été celui de la Semois vers la Gaume. Le deuxième glissement a été le territoire de définition du cahier de charges depuis la région agricole de la Gaume jusqu'à l'exploitation.

### 10.1 De la Semois à la Gaume

Au début du projet, l'idée du territoire telle que présentée dans le groupe consommateur est tout d'abord liée à l'environnement et au système de production. « Le territoire doit donc être d'abord un ingrédient qui permet de fabriquer de la qualité avant d'être un argument de vente ». Le territoire de la Semois est alors lié aux prairies de bord de Semois, souvent classées Natura 2000. Ecologiquement, à ce type de milieu humide convient à un pâturage extensif car ce sont des milieux souvent embroussaillés. Leur caractère humide rend difficile toute intervention de fauche.

Lors des réunions entre consommateurs, le territoire a basculé vers la Gaume pour des raisons plutôt de type culturel. De nouvelles préoccupations ont pris le dessus, en terme d'identification territoriale des consommateurs et des éleveurs. Ces habitants se sont ralliés à différentes initiatives qui avaient déjà été portées par ce territoire : projets tels que le Larousse Gaumais, le paté gaumais, le Gletton (Revue gaumaise),... Le Syndicat d'Initiative de Virton qui fête ses 80 ans en 2007 a décidé de réunir toutes les entités qui possèdent « Gaume » dans leur nom. Elle en a répertorié une centaine, dont environ la moitié d'associations et l'autre moitié de sociétés privées.

En même temps la problématique environnementale, bien que restant fondamentale, a changé, puisque les milieux de Gaume sont plus secs et bénéficient plutôt d'une fauche tardive. Comme on le voit dans la partie du cahier de charges, ce transfert a eu de fortes conséquences sur la concertation sur les normes environnementales. Le territoire Gaume correspond aussi à une cohérence au niveau des pratiques agricoles par les territoires des exploitations et par le réseau d'entraide entre les agriculteurs.

### 10.2 De la région agricole à l'exploitation

Une fois le territoire-cadre choisi, il était nécessaire de définir un cahier de charges permettant de cristalliser les idées de façon pratique. Ce territoire devait être choisi de façon à pouvoir intégrer les préoccupations agronomiques et environnementales.

Dans un premier temps, la conduite du bœuf et les caractéristiques des exploitations ont été définies au niveau de la Gaume. Au niveau des aspects techniques cela consistait en une caractérisation des exploitations en Gaume (taille, spéculation laitier/viande, revenus, bio/conventionnel) et d'autre part dans un modèle agronomique de conduite du bœuf (alimentation, revenus). Au niveau environnemental, cela partait du pourcentage de surface Natura 2000.

Cette échelle du territoire repose donc sur la pertinence de Natura 2000 en matière d'environnement. Or cette pertinence est discutable, en effet Natura 2000 n'est pas encore un

territoire légitime tant que les plans de gestion ne sont pas mis en œuvre. Il est pour l'instant un territoire fait d'un ensemble de parcelles agricoles de haute valeur biologique et n'a pas une mise en œuvre pratique en tant qu'unité de territoire. Cette unité pourrait être acquise par exemple si on imaginait par des concertations à l'intérieur des zones Natura 2000 ou même inter Natura 2000.

Ainsi le territoire agricole de la Gaume s'est heurté à un problème récurrent en matière d'environnement qui est celui de la localisation des pratiques environnementales. Les pratiques environnementales des agriculteurs sont localisées sur des parcelles qu'il s'agit de localiser.

Concernant la conduite du bœuf, les éleveurs n'ont pas directement accroché en raison de la faible rentabilité économique (due en partie au prix élevés des veaux en 2005 et à une non prise en compte des MAE à la fois en terme de primes mais aussi de réduction du coût d'apport d'engrais par exemple). Il faut souligner que le prix élevé des veaux est relatif et ne constitue pas une garantie. La question qu'il convient de se poser avant tout concerne l'accroche ou non des agriculteurs : celle-ci est sans doute plus liée au fait d'être prêt ou non à toute forme d'"extensification" de la production, au sens large.



Cette échelle ne permettait pas la mise en cohérence de l'environnement et des pratiques agricoles. C'est l'échelle de l'exploitation qui a permis cette réunion : celle-ci présente l'avantage de parler individuellement à chaque éleveur et de lui laisser un libre arbitre et aussi d'être l'échelle d'application des mesures agri-environnementales.

Le choix du territoire doit donc passer par la question : pour qui fait-il sens ? Quelles sont les actions à mener ? Sur quel territoire se déroulent ces actions ?

Ainsi, le territoire du consommateur est celui de son espace culturel et pratique. La Semois n'est pas cohérente car les consommateurs n'iront pas faire leurs courses à Bouillon, même si l'offre les intéresse. Certains consommateurs, rencontrés lors des dégustations sont même réticents à faire quelques dizaines de km pour aller chercher de la viande chez un éleveur. Le lien de Cuestas avec la Gaume est aussi très fort car Cuestas est situé à Bellefontaine, et cela aussi est important pour certains consommateurs. La Gaume est donc le territoire à la fois cognitif et pratique.

De la même façon l'espace pertinent des agriculteurs est d'abord l'exploitation, c'est là qu'ils agissent et qu'on peut donc leur demander des actions. L'exploitation est aussi le territoire de référence pour les pratiques environnementales dans le cadre des MAE. Mais la Gaume présente aussi un territoire cohérent pour l'éleveur car il constitue son réseau social, notamment de coopérations pour les tâches agricoles avec leurs voisins éleveurs.

En conclusion on peut dire que le territoire adéquat doit être « animé », il doit avoir un porte-parole, il doit être le territoire de quelqu'un. C'est à cette condition qu'il peut être porteur c'est-à-dire à la fois fédérateur pour différents acteurs mais aussi support d'actions. Il faut que le territoire soit signifiant pour celui qui va mener les actions (territoire de consommation pour le consommateur, territoire de gestion agricole et environnementale pour l'éleveur) et pas seulement pour celui qui réfléchit.

## 11 Dans la durée : des indicateurs de réussite

L'implication des partenaires dans le projet révèle des objectifs et des indicateurs très différents. Ceux-ci sont liés à des temps en termes d'évolution du projet très différents.

Pour les organismes fondateurs du projet, les objectifs sont de créer un débat autour d'une question de consommation avec tout ce que ça implique comme temps de réunion et de maturation. L'objectif alors n'est pas tant de produire quelque chose que de créer un lieu de réflexion autour de ces thématiques<sup>3</sup>. Ces lieux de réflexions ont été différents groupes dont le groupe de consommateurs et le groupe de producteurs.

Pour les environnementalistes, la mesure de la réussite du projet s'inscrit dans le temps annuel de mise en œuvre des mesures agri-environnementales, mais aussi dans le temps plus long des changements qu'on peut attendre dans la biodiversité des prairies. Les indicateurs sont donc à la fois des surfaces agricoles (qu'on peut compter) et des changements écologiques à plus long terme.

Pour le groupe de travail "consommateurs", les réunions ont eu lieu une fois par mois et leurs demandent une implication réduite puisqu'ils ont plutôt un avis « consultatif ». Pour les producteurs, dans un premier temps, les réunions sont moins régulières, plutôt liées à des demandes d'avis, dans un second temps leur implication est bien plus grande puisque c'est sur eux que repose la filière et la décision de se lancer dans une production qui durera plusieurs années.

Le temps de production du bœuf est en effet un élément qui le différencie des autres filières notamment des fruits et légumes car il faut au minimum un an et demi entre la castration et la vente. Par ailleurs, il y a une difficulté, et notamment une perte financière, si l'éleveur doit vendre son bœuf dans la filière traditionnelle des taurillons (ce qui ne serait pas le cas avec des fruits et légumes de qualité). Cette perte financière est liée à deux éléments principaux : le fait que la conformation provoque une grande perte de viande au final et le fait que l'animal ayant été gardé une année de plus aura coûté plus cher en terme place occupée et d'alimentation. Cette notion de place est importante car le bœuf remplace un autre animal qui aurait pu être plus productif<sup>4</sup>.

Cuestas en tant qu'opérateur est tenu de respecter le temps des éleveurs mais aussi le temps de l'administration puisque dans le cadre de ce GAL, les indicateurs de réussite sont à la fois d'impliquer les consommateurs et les producteurs, mais aussi de fournir une voie de diversification pour les agriculteurs. Cette dernière action peut donc se traduire en termes de nombre de bœufs vendus. Il faut effectivement des indicateurs "économiques" et une dimension critique à atteindre. Ce qui n'est pas encore le cas. Il est très important que le projet définisse progressivement des indicateurs de réussite et d'avancement du projet. Ces indicateurs devraient servir non seulement à évaluer le projet et sa progression mais aussi servir aux différents à apprendre c'est-à-dire à identifier les facteurs et les actions qui jouent en faveur de cette progression.

---

<sup>3</sup> Il convient néanmoins de se poser ici la question de savoir si le leadership "scientifique" de départ ne devient pas à la longue un frein au développement économique, les scientifiques sont plus intéressés par le processus, les réunions et l'aboutissement (ou la prolongation) des réflexions que le développement de la production.

<sup>4</sup> Ce sentiment retranscrit ici, et qui a par ailleurs semble avoir évolué depuis (valeur ajoutée du projet), traduit typiquement l'approche où l'on a peur de s'écarter du "conventionnel" et du modèle existant, et donc d'une qualité réellement différenciée. On peut néanmoins s'attendre, en élevage réellement extensif, à ce qu'un boeuf coûte moins d'alimentation en trois ans qu'un taurillon en deux ans, et à ce qu'il ne rentre pas ou peu en étable.

## 12 Sept points de méthode comme conclusions

1. Le **dispositif** mis en place – groupes de travail, coordination du projet, -est très important pour permettre une élaboration et une évolution du projet : il sera reformulé plusieurs fois. Il est important que les différentes exigences soient portées par des groupes différents, que chaque groupe explore les différents objectifs et solutions possibles sans se fixer trop tôt sur des normes. Les inévitables divergences d'objectifs peuvent être réduites par une démarche flexible de la part de chacun, par la mise en commun. Cela conduit à une **démarche** progressive de reformulation du projet au fur et à mesure qu'il se précise.
2. Les **acteurs** participants au projet jouent des rôles différents aux différentes étapes du projet. Les associations intéressées aux questions d'environnement et de consommation durable peuvent jouer un rôle important dans les premières phases du projet alors que les producteurs joueront un rôle plus important dans la définition de la filière et dans le processus de commercialisation.
3. La **normalisation** (définition d'un cahier des charges, définition de conditions agri-environnementales, définition du produit) est une phase cruciale qui doit articuler concrètement les objectifs et les exigences. Elle peut s'appuyer sur les réglementations et dispositifs existants (conditions environnementales, normes de qualité, exigences du marché) mais elle doit aussi faire des choix sur lesquels elle va différencier le produit, lui donner une identité spécifique.
4. Le **territoire** pertinent est variable selon qu'on envisage les enjeux écologiques, les enjeux économiques ou les filières de commercialisation. Le territoire choisi doit avant tout faire sens par rapport aux activités, il doit être « consistant » à savoir s'appuyer sur des réalités qui dépassent le projet lui-même. Le territoire du projet, qui va lui donner une identité et une image de marque, doit relier les territoires des différents acteurs.
5. Un projet d'agriculture territoriale durable s'inscrit dans un **temps long** : la diffusion du produit se fait lentement, les changements écologiques ne sont pas immédiats, les impacts économiques non plus; le projet doit cependant se donner des indicateurs d'avancement et de réussite à plus court terme.
6. Le projet ne peut réussir que si les acteurs se mettent en posture d'apprentissage : l'avancement du projet n'est pas la réalisation d'un programme préétabli mais une innovation où à chaque étape les acteurs réalisent et apprennent de ces réalisations. Même au niveau de la promotion / commercialisation, le projet développe une méthode (information, réunion, dégustations) qui permet de mieux comprendre les réactions des consommateurs, de définir le territoire pertinent. L'attitude d'apprentissage (plutôt récepteur) reste cependant difficile à concilier avec un rôle de "porteur" ou "moteur" du projet qui est un laissé essentiellement à charge des chargés de mission du GAL Cuestas.
7. Le projet a demandé un **encadrement important** (d'où un investissement en temps et en argent) qui a bénéficié du programme de travail du GAL Cuestas, de l'appui d'autres institutions (Université, Centre de Recherches Agronomiques) de l'intervention de divers experts et du soutien du réseau. La capacité des acteurs à mobiliser des ressources diverses dans un projet est le gage de ses chances de réussite. L'appropriation par l'ensemble des acteurs reste à consolider.

**De ce qui précède, la question centrale pour les mois à venir est de « glisser » d'une démarche de type « recherche-action » vers la mise en œuvre d'une véritable filière de production et de commercialisation. Si aujourd'hui, on vend moins que ce qu'un seul agriculteur vend à sa famille et ses connaissances, demain les éleveurs doivent être prêts à passer à la vitesse supérieure et castrer 10 ou 20 bœufs. Demain, les naturalistes et les consommateurs doivent être prêts à acheter des colis (cent ou deux cents familles candidates paraît possible sur un territoire aussi grand avec une population aussi importante, relativement "riche" et autant d'acteurs sensibilisés), afin que l'on gagne le pari de la mise en œuvre d'une filière durable.**

Un projet comme celui qui est décrit ci-dessus est un projet qui demande du temps.  
La chronologie ci-dessous l'illustre :

**1 / Période 2003-2005 : constitution d'un groupe de travail initial de réflexion associant promoteurs, personnes-ressources externes et quelques producteurs**

- 2003 : visite chez Coprosain : idée du projet par le groupe ULg-CRA-W
- Septembre 2005 : Visites d'expériences en France (« L'éleveur de l'Oiseau » et « AOC Maine-Anjou ») => appropriation du projet par le groupe de réflexion

**2 / Mise en public du projet : implication des consommateurs**

- 20 octobre 2005 : Test de l'idée auprès des éleveurs/producteurs => mise en public du projet + recrutement des consommateurs
- Hiver – printemps 2006 : Etude de rentabilité de la production de boeufs par le CRA-W
- Période hiver - printemps 2006 : Animation du groupe de travail citoyens/consommateurs

**3 / Concrétisation du projet : implication des producteurs**

- Été - automne 2006 : les animatrices du pôle « producteurs » rencontrent différents éleveurs de boeufs et définissent des thèmes de discussion dans le but de l'élaboration d'un cahier de charge
- Été 2006 – été 2007 : Elaboration concertée d'un cahier des charges et constitution du groupe de travail éleveurs (ces éleveurs sont déjà présents au départ mais n'ont jamais travaillés seuls sur le projet, de plus, le territoire du projet étant défini sur la Gaume, un nouvel éleveur, déjà producteur de boeuf, est impliqué dans le projet)
- Hiver 2006 : Lancement d'un GT « naturalistes » : les prescriptions environnementales sont discutées avec un groupe de naturalistes réunissant professionnels et simples citoyens
- Printemps 2007 : implication des consommateurs dans la construction du cahier de charges
- Juin 2007 : réunion de tous les acteurs impliqués sur le terrain : point d'accord sur les grandes lignes du cahier de charges

**4 / Promotion des boeufs**

- A partir de septembre 2007 : actions de promotion/dégustation (marché locaux, différents réunions publiques) pour les bœufs de deux éleveurs du groupe

## Liste des membres des groupes de travail

<b>Consom'acteurs</b>			
André	Catherine	Rue de la Halette	6700 Sampont
Anizet	Lucette	rue des Mésanges, 108	6730 Rossignol
Dethise	Marianne	rue du Monument, 14	6730 Tintigny
Dolmans	Michel	1, rue Abraham Gilson	6723 Habay-La-Vieille
François	Frédéric	30, rue Saint Martin	6740 Villers sur Semois
Habay	Frédéric	125 r de la Semois	6740 Vance
Collin	Françoise	route de Redange, 46	6717 Grendl
Jacquet	Michelle	Rue de Chiny, 59	6730 Rossignol
Sottiaux	Jean-Pierre	18, rue du panorama	6700 Heinch
Stassart	Pierre	rue A Gilson,5	6723 Habay-La-Vieille
<b>Eleveurs</b>			
Derycke	Guy	Rue du Monument 4	6730 Ansart - Tintigny
Rossignon	Jean-Pol	Rue J. Weicker 3A	6740 Villers-sur-Semois
Ansay	Pierre	Rue du Centenaire 50	6730 Ansart - Tintigny
Depienne	Jean-François	rue du Lingenthal, 100	6700 Waltzing
Vanoverschelde	Marc	Ferme du Hayon 108	6769 Sommethonne
<b>Naturalistes</b>			
Vandoren	Bernard	Ir DGNF canton Virton	
Patrick	Verte	CNRFB* – Natura 2000	
Remacle	Annie	Naturaliste locale	
Mairesse	Jean-Luc	Natagora	
Gaillard	Thomas	Cuestas ASBL mea	
Smits	Quentin	CNRFB* – Natura 2000	

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b><u>DU CONTEXTE À L'IDÉE</u></b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b><u>UNE ACTION COLLECTIVE</u></b>	<b>6</b>
3.1	AXE 1 : DÉFINIR LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS	6
3.2	AXE 2 : DÉFINIR LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	7
3.3	AXE 3 : ORGANISER LA FILIÈRE	7
3.4	AXE 4 : COORDONNER L'ENSEMBLE DANS UNE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.	8
<b>4</b>	<b><u>UNE IDÉE SIMPLE, UN PRODUIT COMPLEXE</u></b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b><u>LES REFORMULATIONS</u></b>	<b>9</b>
5.1	L'ENVIRONNEMENT: DES ZONES NATURA 2000 AUX PRAIRIES DE LA SEMOIS	9
5.1.1	PREMIÈRE FORMULATION : LES PRAIRIES EN NATURA 2000	9
5.1.2	DEUXIÈME FORMULATION : LES PRAIRIES DE LA SEMOIS ....	10
5.1.3	TROISIÈME FORMULATION : DES ÉLEVAGES INTÉGRANT BŒUF ET PRAIRIES DANS UNE GESTION 10	
5.2	L'ALIMENTATION DU BŒUF	12
5.3	PRISE EN COMPTE DE L'ÉQUITÉ	13
<b>6</b>	<b><u>QUEL TERRITOIRE ? GAUME OU SEMOIS ?</u></b>	<b>16</b>
<b>7</b>	<b><u>LE PROJET ÉCONOMIQUE : CONSTRUIRE ET GÉRER UNE FILIÈRE</u></b>	<b>17</b>
7.1	DÉFINIR LA FILIÈRE DE COMMERCIALISATION ET LA QUALITÉ CORRESPONDANTE	17
7.2	QUELLE PLACE POUR LES CONSOMMATEURS DANS CETTE FILIÈRE ?	17
7.3	PROTÉGER L'ORIGINALITÉ DU PRODUIT : L'INTÉGRATION DIFFICILE DANS LES LÉGISLATIONS	18
<b>8</b>	<b><u>LE PROJET ENVIRONNEMENTAL : DÉFINIR LE CAHIER DE CHARGES</u></b>	<b>21</b>
8.1	QUI EST LÉGITIME POUR DÉFINIR LE CAHIER DE CHARGES ?	21
8.1.1	POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION	22
8.2	LA QUESTION DU CONTRÔLE	22
8.3	CONCLUSIONS	23
<b>9</b>	<b><u>EXPÉRIMENTER PROMOTION ET COMMERCIALISATION</u></b>	<b>24</b>
9.1	PROMOTIONS EXPÉRIMENTÉES	24
9.1.1	VENTE EXPÉRIMENTALE	24
9.1.2	MANIFESTATIONS ET DÉGUSTATIONS	24
9.1.3	QUEL MESSAGE FAIRE PASSER AU CONSOMMATEUR ?	25
9.2	APPRENTISSAGES	26
9.2.1	CONCLUSIONS PROVISOIRES	27

<b>9.3</b>	<b>RÉSULTAT DES CONTACTS LORS DES MARCHÉS</b>	<b>27</b>
<b>9.4</b>	<b>LES ARTICLES DE JOURNAUX</b>	<b>28</b>
9.4.1	CONCLUSIONS PROVISOIRES	28
<b>10</b>	<b>UN PROJET TERRITORIAL</b>	<b>29</b>
<b>10.1</b>	<b>DE LA SEMOIS À LA GAUME</b>	<b>29</b>
<b>10.2</b>	<b>DE LA RÉGION AGRICOLE À L'EXPLOITATION</b>	<b>29</b>
<b>11</b>	<b>DANS LA DURÉE : DES INDICATEURS DE RÉUSSITE</b>	<b>32</b>
<b>12</b>	<b>SEPT POINTS DE MÉTHODE COMME CONCLUSIONS</b>	<b>33</b>